



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Hautes-Alpes

Commune : Rosans

Autres communes :

R500

Appellation : Château

Monument(s)

Appellation : Château

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 19/09/2025

Étendue de la protection : En totalité, le château de Rosans à ROSANS (Hautes-Alpes), sis lieu-dit Le Village, avec sa basse-cour y compris son portail et son mur d'enceinte, tel que délimité selon le plan annexé au présent arrêté, et située sur la parcelle 720, figurant au cadastre section F.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.